

SEPTFONDS

La pétanque n'embrasse pas Fanny



Le club ne perd pas la main./photo DDM Houriya Nimer

Même si le contexte actuel n'a pas permis d'organiser l'assemblée générale du club de pétanque en réunion physique, un compte rendu de l'année 2020 et des propositions d'actions pour 2021 ont été envoyés aux sociétaires licenciés ainsi que le renouvellement du bureau. C'est donc le 28 février qu'ont été votés le bureau et l'approbation des dates retenues. En 2020, le club comptait 70 sociétaires pour 26 cette année, ce qui est parfaitement compris par Joël Barone, président actif, impatient que les pétanqueurs puissent rejouer normalement et se rencontrer lors de concours et de championnats. Le club a d'ailleurs fait un effort en ne refacturant les licences

2021 qu'au prix payé au comité 82, soit 35 euros les promotions et 40 € les honneurs (classement obtenu suivant les points cumulés en championnat). Pour ceux qui désirent soutenir le club et accéder aux manifestations amicales, en espérant qu'elles aient lieu, vous devrez vous acquitter d'une adhésion de 15 €. En prévision cet été : challenge interne, journées spéciales avec repas, soirées aux filets et journée lors du Téléthon. Le club interviendra aussi avec les enfants de l'école primaire sur le temps périscolaire à partir du mois de mai si la situation le permet. Le boulodrome vous attend, fanny peut aller se rhabiller !

explique l'étranglement de l'établissement de Caussade. Les représentants du personnel sont mandatés pour prendre les contacts nécessaires avec les autorités de tutelle (conseil départemental, préfecture et Sécurité sociale) pour que les semaines à venir soient mises à profit afin de trouver les solutions indispensables. Une information sera faite

national du grand public, insiste Yannick Petitou : « L'avenir des maisons de retraite, ça nous concerne tous ! » En avril 2021, douze ans plus tard, l'avenir de l'Ehpad de Caussade reste toujours incertain, suspendu à un audit annoncé par la direction, dont les conclusions seront connues probablement en fin d'année.

Les ager

conseil municipal

Le vote du budget à l'ordre du

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu lundi 12 avril à 18 heures, à l'espace Bonnaïs. En raison des consignes sanitaires en vigueur, cette séance se tiendra à huis clos.

Ordre du jour : Désignation d'un secrétaire de séance ; approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2021 ; budget principal commune, compte de gestion 2020, compte administratif 2020, affectation du résultat de l'exercice 2020 ; budget principal commune, année 2021, vote ; budget principal commune, année 2021, taux des trois taxes directes locales ; budget principal commune, année 2021, subvention annuelle aux actions pédagogiques des écoles ; budget principal commune, année 2021, contrat d'association avec l'école privée du Sacré-Cœur ; budget principal commune, année 2021, subventions



À huis clos, à l'espace Bonnaïs./photo DDM J-M.B.

aux associations, convention d'objectifs à passer avec le Sport athlétique caussadais basket, convention d'objectifs à passer avec Chapeau-Caussade ; produits du domaine, locations de salles ; produits du domaine, droits de places ; pôle sportif, modification de l'autorisation de programme et des crédits de paiement ; agenda d'accessibilité programmée,

modifi de prog paiement nal, cré 2021 ; suppre 2021 ; son es commu du tem tion sur diverse